

Formations sur le thème de la Santé sexuelle des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance en Côtes-d'Armor

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026-DRH3-NMO
Date limite de remise des plis	24 / 09 / 2026 à 12 heures
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 3° - Services sociaux et autres services spécifiques - Code de la commande publique)

Consultation relancée après la déclaration sans suite pour motif d'intérêt général (art. R. 2185-2 du Code de la commande publique) de la procédure n°2026-DRH2-NMO.

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Département des Côtes d'Armor

Direction des Ressources Humaines - Service Parcours de l'agent et accompagnement professionnel
9 place du Général de Gaulle
CS 42371
22023 Saint-Brieuc cedex 1
Site internet : <http://www.cotesdarmor.fr>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Formations sur le thème de la Santé sexuelle des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance en Côtes-d'Armor**

Le contrat a pour objet la mise en place, pour le compte du Département des Côtes-d'Armor, de formations sur le thème de la santé sexuelle et de la prévention de l'exploitation sexuelle des mineurs, ou l'entrée dans la prostitution des jeunes majeurs ayant été ou étant confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) en Côtes-d'Armor.

Lot 1 : Formation « Aborder la santé sexuelle avec les jeunes confiés à l'ASE »

Lot 2 : Formation « Prévenir, repérer, accompagner les situations d'exploitation sexuelle de mineurs et les situations prostitutionnelles de jeunes majeurs, confiés à l'ASE »

Les formations sont destinées aux professionnels médico-psycho-sociaux exerçant au sein des Services d'Action Sociale de Proximité (SASP) et des Services Enfance Famille (SEF) des Maisons du Département, ainsi qu'à ceux relevant de la Directions Enfance Famille (DEF) et la Direction Mineurs Non Accompagnés et Familles Etrangères (DMNAFE).

Soit un effectif prévisionnel d'environ 535 professionnels à former.

Code CPV	Libellé CPV
80530000-8	Services de formation professionnelle

■ Caractéristiques principales du contrat :

Objet du contrat	Formations sur le thème de la Santé sexuelle des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance en Côtes-d'Armor
Acheteur	Département des Côtes d'Armor
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services
Structure	2 lots
Lieu d'exécution	Saint-Brieuc ou Ploufragan
Durée du marché	12 mois renouvelables 3 fois pour une durée de 12 mois, soit une durée maximale de 48 mois
Développement durable	Clause et critère environnementaux
Nature des prix	Prix unitaires

■ **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 2 lots :

Type	Objet	Montant maximum HT par période
Lot 1	Formation "Aborder la santé sexuelle avec les jeunes confiés à l'ASE"	20 000,00 €
Lot 2	Formation "Prévenir, repérer, accompagner les situations d'exploitation sexuelle de mineurs et les situations prostitutionnelles de jeunes majeurs, confiés à l'ASE"	20 000,00 €

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 3° - Services sociaux et autres services spécifiques - Code de la commande publique).

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : www.megalis.bretagne.bzh

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de la Consultation (RC)
- Acte d'engagement (AE) commun aux 2 lots
- Cahier des Clauses Particulières (CCP)
- Déclaration du candidat (DC2)
- Lettre de candidature (DC1)
- Déclaration de sous-traitant (DC4)
- Questionnaire / lutte contre les discriminations et pour l'égalité femme - homme

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : www.megalis.bretagne.bzh

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire pour l'exécution du marché de chacun de ses membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Lettre de candidature (DC1)	<i>Toutes les rubriques doivent être renseignées</i>
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Toutes les rubriques doivent être renseignées</i>
Copie du redressement judiciaire	<i>Le cas échéant</i>
Bilan pédagogique et financier	<i>Copie du dernier bilan pédagogique et financier</i>
Déclaration initiale d'activité	<i>Copie de la déclaration initiale d'activité en tant qu'organisme de formation</i>
Références attestant de la capacité professionnelle	<i>Le candidat devra fournir ses références pour des prestations similaires des 3 dernières années ou toute référence attestant de sa capacité professionnelle</i>
Certificat Qualité	<i>Les prestations objet du présent marché s'inscrivent dans une démarche de cofinancement public d'État (au titre du Pacte des solidarités). À ce titre, le candidat devra obligatoirement fournir une copie de la certification Qualiopi en cours de validité pour la catégorie « Actions de formation », délivrée par un organisme certificateur accrédité.</i>
Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat	<i>Le candidat transmettra une attestation relative au pouvoir d'engager la société et de signer tous les actes administratifs et financiers dans le cadre de cette consultation</i>
Questionnaire dédié à la promotion de la lutte contre les discriminations et à l'égalité professionnelle	<i>Le Département des Côtes d'Armor, dans le cadre de son plan départemental d'actions en faveur de l'égalité femme-homme 2021-2024, et de son Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER), s'est engagé vers une commande publique sociale, inclusive et responsable. Un de ses axes concerne la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité professionnelle. Ainsi, sans que cela ne constitue un critère de jugement, il est demandé à chaque candidat de renseigner le questionnaire à visée pédagogique joint au DCE</i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement (AE) commun aux deux lots	Acte d'engagement dûment complété et signé électroniquement. Les candidats sont invités à indiquer clairement, en haut de la première page, le ou les numéros des lots pour lesquels ils soumettent une offre. <u>Le candidat devra obligatoirement y indiquer le prix unitaire HT et TTC d'une journée de formation de 7 heures pour 20 agents maximum, pour le(s) lot(s) soumissionné(s).</u>
Mémoire technique (1 pour chaque lot) Le mémoire technique devra être rédigé en Arial, taille 10, comportant 10 pages maximum (5 feuilles recto-verso) hors page de garde, CV, fiche de présentation synthétique et exemplaire du support pédagogique. En cas de non-respect du formalisme, 2 points seront retirés de la note de la valeur technique.	Le candidat devra produire un mémoire technique, en format Word et en PDF, structuré présentant de manière détaillée les points suivants : 1- Méthodologie et organisation : description détaillée de l'approche envisagée pour l'organisation logistique des sessions, gestion éventuelle des convocations, du lien avec l'acheteur, du suivi administratif, et démonstration de la capacité à gérer les contraintes de calendrier et à collaborer avec des tiers (coordination avec le titulaire de l'autre lot). ; 2- Action de formation : déroulé pédagogique détaillé précisant les contenus abordés, les objectifs visés, la démarche et les méthodes pédagogiques mobilisées et les modalités d'évaluation des connaissances. Le candidat présentera au moins 3 méthodes actives distinctes qu'il s'engage à déployer au cours des sessions. Pour chaque méthode proposée, il devra en justifier la pertinence au regard des objectifs de la formation. - <u>Joindre 1 exemplaire complet du support pédagogique qui sera remis aux stagiaires</u> ⁽¹⁾ 3- Moyens humains : • Présentation détaillée de l'équipe dédiée à la réalisation des prestations, précisant pour chaque intervenant identifié son rôle et ses missions (interlocuteur privilégié, référent administratif et formateurs). • Gestion des absences : description détaillée de la gestion des absences des formateurs • <u>En annexe</u> : pour chaque formateur désigné pour assurer la réalisation des sessions du lot concerné : ✓ <u>Un CV</u> détaillé indiquant : - la formation (diplômes obtenus, spécialisations en santé sexuelle, année et établissement) - les périodes exactes d'exercice pour chaque expérience pertinente - les publics accompagnés (ex. : mineurs, travailleurs sociaux, etc.) - les thématiques traitées (ex. : prévention des IST, consentement, etc.). ✓ <u>Une fiche de présentation synthétique</u> (1 page max) mettant en avant les compétences clés en lien avec la formation. 4- Qualité environnementale : description détaillée des mesures mises en œuvre pour réduire l'impact environnemental (limitation de l'empreinte carbone/déplacements, dématérialisation des supports et des échanges)

(1) Le support pédagogique fourni sera analysé dans le strict respect du secret des affaires et de la confidentialité de l'offre. Il ne sera en aucun cas diffusé ou utilisé en dehors de la stricte phase d'évaluation des offres par l'acheteur.

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique (1)** sur le profil d'acheteur : www.megalis.bretagne.bzh.

(1) Seuls les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être envoyés à :

Département des Côtes d'Armor – DFJ-SCP

9 place du Général de Gaulle

CS 42371

22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1

ou déposés à :

Accueil du Conseil Départemental situé dans le Bâtiment Dourven, 9 place du Général de Gaulle à Saint-Brieuc (horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h30).

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions doivent être signées de manière électronique par les candidats lors de la remise des offres.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, **le format PAdES est recommandé.**

■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est impératif que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : <https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (60 points)	La valeur technique est appréciée à partir de l'analyse du mémoire technique, des CV et fiches synthétiques ainsi que de l'exemplaire du support pédagogique. Elle fait l'objet d'une notation par attribution de points, dans les conditions précisées ci-après.
- Méthodologie et organisation des prestations et pertinence pédagogique (25 points)	1- Qualité de l'organisation et du suivi (10 points) : - Organisation logistique des sessions, envoi ou non des convocations aux stagiaires, lien avec l'acheteur et suivi administratif - Capacité à gérer les contraintes de calendrier et à collaborer avec des tiers (coordination avec le titulaire de l'autre lot) 2- Pertinence pédagogique (15 points) : - Description détaillée du déroulé pédagogique, adéquation du contenu de la formation et des objectifs pédagogiques, adaptation au profil des stagiaires, qualité de la démarche et des méthodes pédagogiques (méthodes actives notamment) et pertinence des modalités d'évaluation des connaissances en fin de session. (10 points) - Clarté et pertinence pédagogique de l'exemplaire du support pédagogique qui sera remis aux stagiaires (5 points)
- Moyens humains dédiés à la réalisation des prestations (35 points)	1- Appréciation commune aux deux lots (15 points) : - Présentation détaillée de l'équipe dédiée à la réalisation des prestations, incluant l'identification, le rôle et les missions de chaque intervenant (interlocuteur privilégié, référent administratif, formateurs) (10 points) - Description détaillée de la gestion des absences des intervenants (5 points) 2- Qualification et expérience des intervenants (20 points) : Ce sous-critère sera apprécié au vu des CV et des fiches synthétiques fournis pour chaque formateur, au regard des exigences suivantes : - Bac+3 dans les domaines de la santé, du social, ou de l'éducation (ex. : DEASS, DEES, Master en psychologie, santé publique...). - Spécialisation : Formation complémentaire en santé sexuelle (ex. : DU Santé sexuelle, certification en éducation à la sexualité) - Equivalences : titre professionnel spécifique (ex. : Certificat de formateur en santé sexuelle) ou expérience professionnelle confirmée d'au moins 5 ans auprès du public cible ou en ASE - Expérience terrain d'au moins 2 ans dans l'accompagnement de mineurs ou de publics vulnérables - Lot 1 : expérience des formateurs dans l'animation d'actions de formation ou de sensibilisation portant sur la santé sexuelle, les techniques d'échange avec les jeunes relatives au consentement et au respect, ainsi que les fondamentaux de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle. - Lot 2 : expérience des formateurs dans l'animation d'actions de formation ou de sensibilisation portant sur les connaissances du système prostitutionnel, l'exploitation sexuelle des mineurs, ainsi que les dispositifs de prévention, de repérage et d'orientation.
2. Prix (30 points)	Notation prix = 30 x (prix de l'offre la moins disante / prix de l'offre du candidat) Appréciation financière de l'offre au regard du prix unitaire TTC de la journée de formation de 7 heures pour 20 agents maximum.
3. Qualité environnementale (10 points)	Description détaillée des mesures mises en oeuvre afin de réduire son impact environnemental dans le cadre de la réalisation des prestations,

Critère et pondération	Descriptif
	notamment en matière de limitation de l'empreinte carbone (organisation, déplacements...) et de dématérialisation des échanges et des contrats.

Il sera attribué une fraction de la note (de 0 à 100% des points) par éléments composant le critère valeur technique, suivant le principe suivant :

Fraction de la note	Signification	
0 %	Non répondu	Sujet non abordé, non décrit, non traité.
20 %	Insatisfaisant	Sujet succinctement abordé, peu explicité et/ou qui répond mal au critère concerné.
40 %	Peu satisfaisant	Sujet simplement traité, sans description approfondie et/ou qui ne répond que moyennement au critère concerné.
60 %	Satisfaisant	Sujet traité, sans développement complémentaire ou approfondi et/ou qui répond a minima au critère concerné mais qui ne présente pas d'avantage particulier.
80 %	Très satisfaisant	Sujet développé, explicité et/ou qui apporte un bon niveau de réponse au critère concerné et qui présente un minimum d'avantages.
100 %	Excellent	Sujet très développé, bien argumenté, avec réflexion approfondie et/ou qui apporte une réponse complète au critère concerné et qui présente beaucoup d'avantages sans être surqualifié.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limites fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

■ Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres initiales.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de

confidentialité des offres. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Rennes
3 Contour de la Motte
35044 Rennes
Téléphone : 02 23 21 28 28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Télécopie : 02 99 63 56 84
Site internet : rennes.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : Casandra DEVEMY ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Réutilisation des données : L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la

réglementation applicable.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)